



## **Charte du Camikas pour la navigation sur le site de Maldormir**

Cette charte doit être obligatoirement signée par l'utilisateur du site.

**2018**

### **1. Réglementation du Parking :**

Chaque membre prend soin d'optimiser les places de parking en se positionnant de façon à faciliter le stationnement des véhicules des autres membres. Maintenir fermé l'accès aux terrains en maintenant les chaînes et cadenas en situation sélective. Pour le contrôle et la simplicité du fonctionnement, l'autocollant **Passé Parking** est obligatoirement collé sur le pare-brise ou le pare-soleil de gauche.

### **2. Sensibilisation du stationnement :**

Les membres veillent à lutter contre l'intrusion et le stationnement de personnes non adhérentes. Le nombre de places étant limité, l'accès des intrus se fait aux dépens des membres ayant payé leur carte annuelle. Défense de diffuser auprès de tiers les codes d'accès aux terrains.

### **3. Propreté du site:**

Les parking ainsi que le site sont être laissé propre après votre départ. Rempportez vos déchets. Fumer, camper et barbecue sont interdits.

### **4. Tranquillité des riverains:**

Veillez à minimiser l'empreinte humaine sur les parkings : minimiser les bruits ( portes claquées, cris, musique...).

En cas d'intervention des riverains, conserver son calme et ne pas répondre agressivement même à tout provocation. Ne pas oublier que le Kite est interdit dans la zone et que les riverains sont dans leurs droits de demander l'application de l'arrêté.

### **5. Accès à l'étang :**

Pour aller aux bancs de sable, il faut marcher dans l'eau à gauche des piquets situés à gauche de l'herbier. Marcher sur l'herbier sec est passible d'une verbalisation.

### **3. Gonflage, mise à l'eau et sécurité**

Gonfler vos ailes sur les bancs de sable et naviguer au centre l'étang et vers la commune de Sète. Veillez à la sécurité de tous les kitesurfeurs en aidant au départ ou à l'arrivée de ceux qui en ont besoin.

### **4. Interdiction de navigation dans la Bassine:**

La Bassine à gauche de l'herbier en face le chemin du beau rivage et qui va jusqu'au chenal d'accès bateau à l'étang est interdite à la navigation en kitesurf. Merci de respecter et faire respecter cette règle importante pour la zone d'herbier et de nurserie qu'accueille cette zone par ailleurs dangereuse ( piquets).

### **5. Respect des zones de pêche**

En plein étang, contourner les zones de pêche (piquets, filets, bouées, bateaux et parc à huîtres)

### **6. Départ du parking**

Laisser le parking propre et refermer la chaîne et cadenas en partant.

**Informez par mail ou par tél le club, de tout problème rencontré**

**Nom Prénom Date et signature  
Lu et approuvé**